

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24199
---	--	----------------------------

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Bérandère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Refacturation au CCAS des licences Microsoft 365

Madame le Maire présente le dossier.

La Communauté d'Agglomération facture semestriellement à la Commune le coût des abonnements Microsoft Office 365.

Parmi les 300 abonnements facturés (agents et élus), une vingtaine d'abonnements concernent les salariés du CCAS (montant d'environ 2500 € semestriel).

Le CCAS de Bressuire sur présentation d'un titre de recette émis par la Commune doit rembourser annuellement le montant de ces abonnements.

Une délibération concordante de la Commune et du CCAS de Bressuire doit fixer les modalités de remboursement entre les deux collectivités.

La facturation par la Commune sera annuelle à l'issue du paiement de deux semestres à CA2B.

Le montant facturé sera le montant réel des abonnements sur présentation d'un tableau récapitulatif des agents et du montant de l'abonnement.

Il sera établi un titre au nom du CCAS et un titre au nom du budget pôle logement du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_199-DE
 Date de télétransmission : 21/11/2024
 Date de réception préfecture : 21/11/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par la commune de Bressuire au CCAS des frais informatiques (Microsoft Office 365).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_199-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024